

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 18 septembre.

SERVICE DES POSTES.

L'administration des postes de la France n'est, à vrai dire, que l'administration des postes de Paris : les yeux fixés sur la capitale, le directeur et ses subordonnés ne voient d'améliorations possibles que celles dont les Parisiens profitent. Toutes les lignes qui n'arrivent pas à Paris sont abandonnées presque au hasard. M. Conte a, dans Paris, une grande réputation d'activité et de zèle ; dans les départements, c'est autre chose ; partout le public élève des plaintes contre lui, mais ces plaintes M. Conte ne s'en inquiète guère et il a raison : souvent d'ailleurs elles n'arrivent pas jusqu'à son oreille. Les directeurs des postes des départements ne sont pas assez indépendans pour oser contrôler le moins du monde ou blâmer les entreprises de l'arbitre suprême de leur sort. Et nos représentans à Paris savent bien que nous les avons envoyés surtout pour défendre le pouvoir et les ministres, et ils ont trop à faire pour s'occuper des intérêts privés de leurs commettans.

Nous n'insisterons pas ici sur les griefs que le commerce de Lyon a exprimés contre l'établissement de la nouvelle ligne de Marseille à Paris, par St-Etienne. Si Marseille et Paris avaient profité de ce changement, nous autres Lyonnais nous n'aurions pu avec justice nous opposer à l'amélioration de la rapidité des communications entre ces deux villes ; mais il n'en est pas ainsi, et ce sont les Marseillais eux-mêmes qui font entendre aussi des plaintes.

Les négocians de Marseille signent en ce moment une pétition qui a pour objet d'obtenir le rétablissement du service de la poste sur l'ancien pied ; on établit dans cette pétition que le changement de route n'augmente pas la rapidité de l'échange des lettres avec Paris ; la réponse à une lettre écrite de la capitale ne part de Marseille que le 4^e jour ; ainsi, tout est resté dans le même état ; qui a donc gagné à ce résultat ? L'administration des postes fait répondre qu'il lui est plus commode à Paris d'avoir un courrier distinct pour Lyon et un autre pour Marseille, que cela est plus régulier, et évite de l'embaras à ses employés. Le *Sémaphore* de Marseille, qui défend la nouvelle organisation des postes, donne cette explication presque en propres termes.

Ainsi donc tout s'est fait au détriment du commerce de Lyon sur Marseille et Paris, et au profit de l'administration centrale qui aurait trop à faire s'il lui fallait procéder partiellement.

S'il fallait un exemple pour montrer le point de désorganisation où sont tombées les lignes de service de la poste qui ne traversent pas Paris, nous choisirions la plus importante, celle de Strasbourg à Marseille. Il n'en est pas en France de plus importante pour l'industrie et le commerce. Marseille est destiné à devenir le port véritable d'une partie de l'Allemagne et de toute l'Alsace. Voici comment l'administration des postes favorise ce progrès :

La voiture qui porte les dépêches, partie de Strasbourg, s'arrête à chaque ville dans sa route ; elle perd :

- 2 heures à Colmar,
- 1 1/2 heure à Cernay,
- 2 heures à Belfort,
- 1 heure à Beaume-les-Dames,
- 5 heures à Besançon,
- 1 1/2 heure à Lons-le-Saulnier,
- 3 heures à Bourg, et souvent elle attend à Pont-d'Ain l'arrivée d'autres dépêches.

Ce sont quinze heures au moins perdues sur un parcours que le courrier de Paris à Lyon fait en 40 heures, et comme avec tous ces retards la voiture n'arrive que dans la nuit, les affaires restent en souffrance pendant 24 heures par suite de cette négligence.

Si nous suivons cette voiture à son retour de Lyon à Strasbourg, nous voyons qu'elle dépose à Cernay, dans le Haut-Rhin, à 4 ou 5 heures du soir, les lettres pour Thau, la vallée de Vesserling, Mulhouse, pays tout industriels, en relation continuelle avec l'Italie, Marseille, Lyon, pour le commerce des cotons, des teintures, des épices. Eh bien ! Thau et la vallée de Vesserling, qui sont situés à une demi-heure de Cernay, ne reçoivent les lettres que le lendemain à 3 heures de l'après-midi, 23 heures après l'arrivée à Cernay. La correspondance de Mulhouse perd ainsi 20 heures au moins à Cernay seulement.

De la lenteur des communications entre Strasbourg et Mulhouse d'un côté, Lyon et Marseille de l'autre, il résulte que toute la vallée de l'Alsace dont nos entrepôts devaient fournir l'approvisionnement en denrées coloniales, en produits exotiques, aime mieux s'adresser à Paris et au Havre. Nous parviendrions à étendre considérablement nos affaires avec l'Allemagne du Nord, si le bas prix du transport, la facilité des relations secondaient notre heureuse position commerciale ; mais nos routes, dans le Midi, doivent plus à la

nature qu'à la sollicitude des ponts-et-chaussées ; l'administration ne s'inquiète de nos fleuves que pour en retirer les impôts qui servent à payer le pavé des routes royales jusqu'à 40 lieues de Paris, routes qui conduisent aux châteaux de nos ministres et de nos nouveaux grands seigneurs.

Pour revenir à l'administration des postes, remarquez que si la France a consenti à payer, sur sa correspondance, un impôt exorbitant, si elle est obligée d'avoir en l'administration des postes une confiance exclusive, si nous sommes forcés, sous peine d'amende, de remettre aux courriers de la malle toutes nos lettres cachetées, en revanche l'administration doit faire elle-même le service et ne pas abandonner nos secrets aux mains du premier venu qui se rendra adjudicataire du transport moyennant un rabais de quelques centimes par poste et par cheval. Presque toutes les lignes qui ne traversent pas Paris sont ainsi livrées à la concurrence particulière. Par exemple, celle de Lyon à Strasbourg, celle de Lyon à Bordeaux ; si la concurrence est avantageuse sur un point, pourquoi ne l'emploie-t-on pas partout ? si elle est nuisible à la sûreté et à la rapidité du transport, pourquoi lui livre-t-on les dépêches des départements ?

L'administration des postes répondra que le transport des dépêches par des entreprises particulières est moins exact, moins rapide, mais aussi qu'il coûte moins. La rapidité, obtenue à un plus haut prix, est pour Paris ; la lenteur et la négligence à bon marché sont pour nous. M. Conte fait sur les départements des économies qui lui permettent d'offrir de brillans résultats aux ministres et aux Parisiens. Mais alors ne pourrions-nous pas dire que l'impôt n'est pas égal pour tous ? Nous payons pour la même distance autant de frais de correspondance sur la route de Strasbourg que sur la route de Paris, et cependant le service est moins coûteux parce qu'il se fait plus mal. Ainsi donc par le fait nous payons plus cher.

Il n'y a pas de terme moyen : si l'administration ne peut pas faire le service elle-même et y mettre la surveillance et l'exactitude nécessaire, il faut qu'elle permette aux citoyens d'organiser librement le transport régulier de leur correspondance. Si cela est impossible, comme nous croyons, alors du moins qu'elle s'occupe activement de toutes les parties du royaume, et qu'elle ne vienne pas dresser de beaux budgets bien alignés, et offrant de beaux résultats en apparence, mais qui sont la preuve qu'elle manque à toutes ses obligations envers la France départementale, qui ne donne pas de gratifications, ni de places, ni de cordons.

V. P.

Nous étions bien informés lorsque nous annonçons, il y a quelques jours, la retraite de M. Rousset et sa nomination à la justice de paix du canton de Givors. Voici ce que nous lisons ce matin dans le *Moniteur* :

« Par ordonnance du 13 septembre 1835 ont été nommés :
» Juge de paix du 3^e arrondissement de Lyon, M. Favre, juge de paix du 6^e arrondissement de la même ville, en remplacement de M. Billion, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;
» Juge de paix du 6^e arrondissement de Lyon, M. Feuillet, juge de paix du 5^e arrondissement de la même ville ;
» Juge de paix du 5^e arrondissement de Lyon, M. Duchêne, juge de paix du canton de Givors (Rhône) ;
» Juge de paix du canton de Givors, M. Rousset (François), ancien commissaire de police à Lyon.

Il y a des gens qui croient qu'on crée les vérités parce qu'on les déclare, et qui s'en prennent de l'existence de ces vérités à ceux qui leur révèlent cette existence ; mais ces vérités n'en existent pas moins, lors même qu'on ne les aurait pas dites. Un matelot m'a raconté qu'il était une fois sur un vaisseau avec un passager qui avait fait souvent le même voyage. Ce passager indiqua au capitaine un écueil caché sous l'onde ; le capitaine ne l'écouta pas : il insista ; le capitaine le fit jeter à la mer. Cette mesure énergique mit fin à toutes les remoutrances, et rien n'était plus touchant que l'unanimité qui régnait sur le navire, lorsque tout-à-coup le vaisseau s'approcha de l'écueil, le toucha et fut brisé. On avait noyé le donneur d'avis, mais l'écueil était resté.

(Benjamin Constant, *Pensées détachées.*)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières lettres reçues de la frontière sont du 12 ; elles ne contiennent aucune nouvelle intéressante. Celles de Madrid sont du 6, il est impossible que le gouvernement n'en ait pas d'une date plus récente ; et puisqu'il les cache, c'est probablement qu'elles lui ont annoncé la chute définitive de Torreno et du juste-milieu espagnol. Du reste, si cet événement n'a pas eu lieu le 7 ou le 8, comme on l'avait annoncé, il doit être consommé à l'heure qu'il est : Madrid ne peut avoir gardé un ministère dont l'autorité n'était plus reconnue que dans la banlieue de cette capitale, et il faut que

Marie-Christine transige, sous une forme quelconque, avec le mouvement politique des provinces.

— La province des Asturies a suivi le mouvement de la Galice et du reste de l'Espagne. Il faudra bien que nos doctrinaires se décident à voir dans cette impulsion universelle quelque chose de national et qu'ils mettent au rang des *nécessités* une modification du système suivi depuis deux ans par Marie-Christine.

— La nouvelle du progrès de l'insurrection démocratique d'Espagne a fait monter les fonds espagnols à la bourse de Londres d'avant-hier.

Nous devons croire que dès l'instant où les lois vendales seraient votées, les journaux ministériels cesseraient de combattre des opinions auxquelles on a interdit la parole sous peine de la déportation et des galères ; mais nous nous trompons ; c'était faire trop d'honneur au juste-milieu que d'attendre de lui une semblable générosité.

Le juste-milieu ne veut pas qu'on puisse se dire légitimiste ou républicain, mais il n'a pas renoncé pour cela au droit de calomnier des adversaires qu'il a proscrits, et qu'il tient enchaînés sous une pénalité draconienne. On va voir comment il use de ce droit. Voici ce que nous lisons ce matin dans la correspondance du *Courrier de Lyon*, correspondance qui, comme tout le monde le sait, sort des bureaux du ministère de l'intérieur :

« Les journaux légitimistes et les journaux républicains ont bien souvent avoué et bien souvent nié l'existence de l'alliance carlo-républicaine.

« Un fait, qui vient de se passer dans notre ville (Marseille), et qu'on regarde ici comme authentique, malgré le mystère dont on a essayé de l'environner, servira à établir d'une manière aussi certaine que possible, les relations intimes qui existent entre ces deux partis également ennemis de notre constitution. »

Voici ce fait :

« Les chefs carlistes et les chefs républicains ont des réunions journalières soit ensemble, soit séparément. Dernièrement les notables des deux partis tenaient cour plénière chez un coryphée légitimiste. Après une longue discussion sur les moyens à prendre pour mettre les nouvelles lois en défaut, un Démosthènes marseillais prit la parole :

« Nous n'avons pas besoin, dit-il, nous n'avons pas besoin de phrases, c'est de l'argent qu'il nous faut, et beaucoup d'argent ; avec de l'argent nous aurons tout ce qui nous manque, même un second Fieschi. »

« Un appel aux riches réformistes fut décidé.

« On ne sait pas si cet appel sera entendu et si les fonds arriveront ; mais il est vraisemblable que tout cela se bornera à des phrases creuses et à des scènes touchantes de fraternisation entre les carlistes et les républicains. »

Nous nous bornons à rapporter l'anecdote publiée par le *Courrier de Lyon*, sans l'accompagner d'aucune réflexion. Qu'on juge la moralité d'un parti qui accuse ainsi ses adversaires, après leur avoir enlevé les moyens de se défendre ; nous croyions qu'un procédé aussi lâche, aussi infâme, ne pouvait se rencontrer que dans nos bagnes ; il était réservé au *Courrier de Lyon* de nous montrer à quel degré d'abjection peuvent tomber les écrivains du juste-milieu.

On nous donne quelques détails sur la cérémonie séculaire (troisième jubilé) qui a eu lieu à Genève, du 21 au 24 du mois écoulé, en commémoration de la réforme religieuse.

Pendant les trois journées qu'a duré cette véritable fête, Genève, encombré d'étrangers de tous les pays, avait pris un nouvel aspect. Des pasteurs venus de tous les points de l'Europe y affluaient. Pendant que l'éloquence évangélique retentissait dans les divers temples de la cité, à l'extérieur, partout, les rues, places, promenades, quais, offraient un spectacle magique produit par la diversité des innombrables promeneurs ; rien de plus brillant, de plus beau, de plus riche que la toilette éclatante des dames. Des illuminations improvisées et spontanées ont prolongé ce magnifique tableau.

Les amateurs et les étrangers visitaient souvent la cathédrale de St-Pierre pour y admirer deux roses ou vitraux peints, exécutés tout récemment par M. Rodet, qui s'est servi du procédé gothique de Jean Cousin.

Nous sommes bien aises d'annoncer que M. Rodet est notre compatriote.

Il est question à Genève d'élever un monument à la mémoire de Calvin.

Il y a plus de quarante ans que l'on parlait d'achever le canal de Pont-de-Vaux dont la propriété était à l'état. Le 30 de ce mois, on procédera, dans ladite ville de Pont-de-Vaux, à l'adjudication aux enchères de la construction de ce canal et des deux chaussées.

Le conseil municipal accorde à l'adjudicataire une subvention de 70,000 f., ainsi que la jouissance des revenus du canal pendant

95 ans, et celle d'un terrain propre à recevoir une plantation de 9 à 10 mille peupliers.

Cette entreprise, avec le pont de Fleurville déjà livré au public, mettra le complément à la communication de Pont-de-Vaux et de cette partie de la Bresse et du Jura, avec le Mâconnais.

On lit dans le National :

Lorsque les frères Faucher furent traduits, à Bordeaux, le 25 septembre 1815, devant le conseil de guerre qui les fit fusiller, il ne se présenta aucun avocat pour les assister. Le *Moniteur* convient qu'ils se défendirent avec une rare éloquence naturelle. Ces nobles patriotes ne prirent d'autre titre que celui de citoyens français, déclarant que, bien qu'ils ne renouassent point au légitime bénéfice résultant des grades et qualités acquis par eux au prix de leur sang, ils étaient avant tout citoyens français. Leur crime était d'avoir fait leur devoir pendant les cents-jours. On cherche en vain, dans le *Moniteur*, le nom des militaires qui composaient le conseil de guerre. S'ils eussent été connus alors, on les rencontrerait peut-être aujourd'hui briguant les faveurs d'un gouvernement nouveau. On peut ajouter que, s'ils eussent craint la justice inflexible qui se serait attachée à la publicité de leurs noms, les frères Faucher n'eussent peut-être pas péri.

La *Revue des Deux-Mondes*, en parlant de la dernière promotion de pairs, dit :

Le ministère ouvre ses bras aux hommes de la restauration, surtout à ceux qui s'étaient montrés ennemis de la charte de 1830. On connaît le mot d'une dame de la cour de Napoléon, lorsqu'elle apprit le retour des Bourbons. « Ah ! tant mieux, nous allons être de véritables comtesses. » Nos ministres parvenus sont ainsi faits, ils ne se croient vraiment ministres que le jour où ils verront dans leurs salons les centres de MM. de Polignac et de Villèle.

Aussi se dit-on avec orgueil qu'on refait la société, qu'on reconstruit la nation éparpillée et démolie par la chute du dernier pouvoir. Un ministre, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, tant il sera facile de le reconnaître, disait, il y a peu de jours : « Nous imitons en ce moment Napoléon quand il vint au consulat. Nous rétablissons, comme fit Napoléon, la hiérarchie dans la société ; nous restaurons comme lui la religion dont le pouvoir s'était séparé ; mais nous sommes dans une meilleure position que lui, parce que nous avons à notre tête des Bourbons et des princes véritables. Les souverains étrangers ne peuvent refuser notre alliance sous prétexte que nous sommes des parvenus, et, pour nous entendre avec eux, il nous suffira d'écraser le parti révolutionnaire. Or, c'est ce que nous faisons et ce que nous ferons. » Ce langage vraiment curieux nous a été rapporté par un témoin auriculaire tout-à-fait digne de foi.

Ce matin, à la place qu'aurait dû occuper la lithographie quotidienne, on lit dans le *Charivari* :

Aujourd'hui, quinze septembre 1835, au cinq de la liberté et de la charte-vérité, le *Charivari*, pour se conformer à la loi d'intimidation, a présenté à la censure un dessin représentant *exclusivement* une médaille vue sur ses deux faces. Cette médaille est celle qui a été frappée dernièrement à Paris, en l'honneur du duc de Bordeaux, et dont l'existence a été niée par le ministère. Sur la médaille, et par conséquent sur notre dessin, qui en était la copie exacte, on voyait, — d'un côté, le buste d'Henri IV avec l'exergue : *Henri-le-Grand, roi de France et de Navarre* ; — de l'autre côté, le buste du duc de Bordeaux, avec l'exergue : *Je veux être Henri IV second.* — Plus bas, de ce côté, se lisait la signature *Durand*. Le croquis portait en titre : *Copie de la médaille frappée à Paris en l'honneur du duc de Bordeaux, et dont le ministère a nié l'existence.*

La censure a refusé d'autoriser ce dessin, que le *Charivari* publiait pour constituer l'administration en état de flagrant mensonge. Et d'un !

Ce refus d'autorisation, auquel nous devons si peu nous attendre, nous laisse ce soir au dépourvu ; c'est pourquoi nous remplaçons le dessin passé aux ciseaux par ce glorieux bulletin du premier haut fait de la censure artistique.

Nous donnerons demain, sauf censure, le portrait de Victor Hugo.

On lit dans le Rénovateur :

La loi *suppressive* de la presse nous a interdit bien des choses, mais elle nous laisse toute liberté de discuter, d'attaquer même les actes arbitraires et odieux des ministres. M. le maréchal Maison et M. Duchâtel nous permettent donc de leur demander compte de ce qu'ils ont fait, l'un pour son fils, l'autre pour son frère.

M. le vicomte Maison était le soixante-troisième chef d'escadron d'état-major. Il a été promu à ce grade en 1831, quand il n'était capitaine que depuis 1826. Si l'on n'eût fait aucun passe-droit en sa faveur, au lieu d'être lieutenant-colonel, il ne serait aujourd'hui que le 88^e capitaine. Son mérite ne nous paraît pas justifier cet avancement si rapide et si peu compris jusqu'ici. M. le vicomte Maison n'a pas fait la guerre des rues ; il n'a pas été à Alger ; en Morée, où il devait servir comme aide-de-camp de son père, huit jours après son débarquement, sa mauvaise santé ou toute autre cause a nécessité son retour en France. Pourquoi donc l'a-t-il emporté sur un si grand nombre d'officiers très distingués du même corps ? N'est-ce pas parce qu'il est fils du ministre de la guerre ?

On nous dira que la loi n'a pas été violée. C'est vrai. Mais M. le maréchal Maison a abusé de la loi pour avancer son fils. Est-ce que cela n'est pas aussi scandaleux ?

Le frère de M. le ministre du commerce est attaché, depuis plus de six mois, comme capitaine d'état-major, à la première division militaire ; et non-seulement il n'a pas encore paru dans ses bureaux, mais il n'a pas même rendu visite à ses camarades. Cependant M. Napoléon Duchâtel touche ses appointements entiers et ses fourrages, comme s'il faisait son service ; et on assure même qu'il cumule ses appointements de maître des requêtes au conseil d'état avec ceux de capitaine.

La loi du cumul n'est-elle donc faite que pour les veuves de militaires qui ne peuvent toucher ensemble la pension qu'ont gagnée leurs maris au prix de leur sang, avec des émoluments de directrice des postes ? Et suffit-il d'être frère ou fils d'un ministre pour être comblé de faveurs aussi évidemment injustes et illé-gales ?

Les ministres peuvent-ils impunément mettre de côté des droits acquis et disposer des places de l'armée pour enrichir et avancer leurs fils et leurs frères ?

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 16 septembre.

Le *Journal du Nivernais* cesse de paraître. C'était un organe de l'opposition légitimiste. Il reste à Nevers la *Sentinelles de la Nièvre*, feuille qui reçoit ses inspirations de M. Dupin.

— Le *Réformateur* a été saisi hier pour son numéro d'avant-hier. Le mandat de saisie ne mentionne point l'article incriminé. Hier, par défaut, le gérant du *Réformateur* a été condamné à un an de prison et 10,000 fr. d'amende pour des articles contenus dans cinq numéros incriminés simultanément.

— Le *Moniteur du Commerce* attribuait hier à M. Carrel un article du *Globe* de 1829, sur ou plutôt contre l'Amérique. M. Carrel donne aujourd'hui, dans le *National*, un démenti au journal de MM. Malacq et Jules Lechevalier.

— M. Moreau, député de la Seine, élu par le juste-milieu en opposition avec le général Bertrand, se défend, par une lettre adressée au *Temps*, d'avoir voté pour les lois-Fieschi.

— Il est question d'un remaniement dans les préfectures. On parle de sept à huit préfets à remplacer pour les motifs suivants : Deux pour leur ignorance complète des lois de la grammaire et de l'orthographe ; deux pour leur goût de chasse et leurs absences fréquentes du chef-lieu ; deux pour infirmités et un pour son patriotisme.

— Voici une anecdote assez plaisante et que je crois pouvoir garantir :

Lundi dernier, un monsieur de façon élégante, à perruque châtaine, mise de jeune homme, vient occuper assez tard une stalle au théâtre du Vaudeville. C'était M. Pasquier, président en vacance de la chambre des pairs, président en activité de la cour des pairs. Pour gagner sa place, il fut obligé de déranger un grand et beau jeune homme portant aussi perruque, mais pour cause que vous comprendrez. En reconnaissant M. Pasquier, notre jeune homme ne put se défendre d'une sorte d'émotion, et M. Pasquier, prenant pour un salut la mobilité imprimée à son visage, le salua très poliment et se plaça à deux stalles de lui.

Le spectacle alla son train, et la conversation s'engagea entre M. Pasquier et deux pairs ses voisins, non sans que le jeune homme y prit part de temps en temps, quand elle entra dans les généralités de spectacle, etc. Enfin, en se séparant il y eut salutation nouvelle et fort cordiale.

M. le président de la cour des pairs sera bien étonné d'apprendre que ce voisin dont il s'est rappelé avoir vu les traits quelque part, est un des 28 évadés de Ste-Pélagie. Rappelé à Paris par une affaire de famille très pressante, il avait cru pouvoir aller au spectacle avec la précaution de se placer au premier rang de l'orchestre. Son étoile l'a placé auprès de M. Pasquier même, mais sans mésaventure pour lui.

— La cour des pairs a consacré 44 séances au procès de Lyon. L'instruction générale du procès d'avril avait déjà absorbé 80 séances. En tout, la dernière session de la chambre des pairs a nécessité en audiences et séances 205 procès-verbaux.

43 pairs présents au commencement du procès ont successivement manqué à l'appel. C'est un pair tué par chaque audience.

— M. Vuitry, député de l'Yonne, vient d'adresser à ses commettants un compte-rendu de sa conduite parlementaire, dans lequel il déclare avoir voté contre les nouvelles lois.

— Le *Moniteur du Commerce*, journal semi-officiel, annonce ce matin qu'il est impossible que le procès de Fieschi puisse commencer le mois prochain, l'instruction ne devant pas encore être terminée à cette époque. Cette feuille annonce aussi que le procès d'avril recommencera dans les premiers jours de novembre.

Il paraît que Fieschi est maintenant entièrement rétabli de ses blessures. Aussi il a dû voir son régime alimentaire singulièrement modifié, ce dont il est vivement contrarié, car la gourmandise est, dit-on, un de ses défauts.

— Nous avons encore une assez haute idée de la capacité administrative de M. Thiers, pour être persuadés qu'il n'est pour rien dans les ridicules modifications qu'apportent chaque jour aux ouvrages dramatiques soumis à leur examen, les illustres collègues de M. Jules de Wailly. Ces messieurs veulent faire du zèle à tout prix. Nous vous avons déjà parlé des suppressions apportées par eux à quelques pièces nouvelles, mais ici encore la loi aura eu un effet rétroactif. Nous apprenons en effet que nos censeurs viennent de mutiler le vaudeville si gai et si connu de *Jovial ou l'Huissier Chansonnier*, qui devait être représenté à la Gaité pour les représentations de Philippe. Les ciseaux de la censure ont enlevé toute la scène dans laquelle l'huissier, devenu roi de Maroc, donne des lois à ses sujets. Cette nouvelle vexation de nos modernes inquisiteurs est d'autant plus inconcevable que tout Paris a vu et sait par cœur cette pièce qui a déjà été représentée sur plusieurs de nos petits théâtres. Rien ne peut donc légitimer cette nouvelle infraction à l'article 2 de notre code civil.

MM. Jules de Wailly et consorts ne déploient pas moins de ridicule contre les dessinateurs que contre les auteurs dramatiques. Le *Charivari* avait déposé ses vignettes pour obtenir l'autorisation de les publier. Après avoir long-temps attendu une réponse, il se plaignit : on lui fit savoir alors qu'il y avait, dans le dépôt, un défaut de forme que les rédacteurs de cette feuille s'empressèrent de rectifier. Ce fait accompli on s'empressa de leur faire parvenir... un refus d'autorisation.

— Les promotions dans le corps diplomatique dont nous avons parlé hier soir, sont aujourd'hui annoncées officiellement dans le *Journal des Débats*.

La feuille ministérielle contient en outre les nominations suivantes :

M. Edouard de Pontois est nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne, en remplacement de M. le baron Mortier.

M. Lagrénée est nommé ministre-résident en Grèce, en remplacement de M. le baron Rouen.

M. le comte Hippolyte de la Rochefoucauld est nommé chargé d'affaires à Hesse-Darmstadt, en remplacement de M. Lagrénée.

— Un journal du matin annonce, avec défi aux journaux

ministériels de le démentir, qu'on s'occupe très activement de la formation d'une garde royale qui serait composée de 6 régiments, dont 3 de grenadiers et 3 de chasseurs. Ils porteront pour uniforme un habit bleu à revers blanc, un pantalon garance et un bonnet à poil. Tous les régiments concourront à la formation de ce corps d'élite, dont le noyau se trouve à Courbevoie.

— Une souscription vient d'être ouverte à Genève pour élever un monument à la mémoire de Calvin.

— Toute la presse parisienne avait annoncé la mort de Paganini. Un petit journal avait même donné la liste des legs contenus dans le testament du célèbre artiste qui, tandis que nous pleurons sa mort, se trouve être fort bien portant à Milan où, chaque soir, il donne des concerts.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARSEILLE.

Émeute au village des Camoins. — Excès contre un médecin qui donnait des secours aux cholériques.

Thucydide, dans son admirable histoire de la peste d'Athènes, rapporte que l'ignorance du peuple attribuait ce fléau à des maléfices ; plusieurs victimes innocentes furent égorgées. La même chose arriva à Milan, lors de la peste noire du quatorzième siècle. On disait que les marteaux des portes extérieures des édifices étaient frottés avec des substances capables de répandre la contagion. De là le nom d'*unguent* ou d'*oigneurs*, que l'on donnait aux prétendus auteurs de ces crimes imaginaires. Vous avez vu à peu près la même chose à Paris en 1832, lors de la première invasion du choléra. Notre département a vu se renouveler des atrocités dignes des temps de barbarie.

Les journaux ont déjà rapporté ce qui s'est passé au village des Camoins, près de Marseille.

M. Roux, médecin, accompagné d'un élève, se rendit aux Camoins dans la soirée du 6 août dernier, avec la mission, de la part de l'autorité, de porter des secours aux cholériques. Ce jeune médecin fut accueilli dans le village par des vociférations et des cris : *Mort à l'empoisonneur !* Les habitants ameutés voulaient faire goûter à M. Roux une fiole de laudanum, dont il était porteur, ce qui, en l'empoisonnant lui-même, aurait accredité en apparence la calomnie. Il en fut heureusement quitte pour de mauvais traitements ; mais sans les efforts énergiques de quelques personnes éclairées qui se trouvaient aux Camoins, et notamment de M. Gubian de Verdun, la vie du jeune docteur eût été mise en danger.

Par suite, une instruction judiciaire avait été entamée, et quatre habitants des Camoins, les sieurs Chave, Bayle, Savin et Chaumery avaient été arrêtés comme prévenus d'avoir porté des coups et fait des blessures sur la personne de M. Roux et sur ceux qui l'accompagnaient.

Un grand concours d'auditeurs assistent aux débats. La curiosité du public est excitée par la nature de l'affaire qui sort de la classe des procès ordinaires.

On procède à l'audition des témoins : M. Roux est entendu, ainsi que MM. Gubian, Zeni, Tronc et différents témoins cités à la requête des prévenus.

M. Roux raconte en détail les circonstances de la scène dont il a failli être victime.

Dans la soirée du 6 août dernier, il s'était rendu au village des Camoins, en vertu d'un ordre de M. Rougemont, président d'une commission de secours, à l'effet de visiter les cholériques qui pourraient s'y trouver, et pour y organiser une ambulance, s'il était nécessaire.

Arrivé à l'entrée du village, M. Roux descendit de voiture et se dirigea seul vers la demeure de M. Ollivier, médecin du lieu, mais ne l'ayant point rencontré, il se rendit chez M. le curé. Il y était à peine, que des bruits sinistres se répandirent dans le village. Le peuple criait que des empoisonneurs étaient arrivés et qu'il fallait en faire justice.

Bientôt un rassemblement considérable se forme devant le presbytère et cherche à y pénétrer. M. Roux harangue le peuple, mais inutilement ; ce jeune docteur ajoute que sans l'intervention de M. le curé des Camoins et de M. Gubian, il aurait été dans l'impossibilité de regagner sa voiture. Avant même de pouvoir y remonter, le peuple l'aurait maltraité, et c'est au milieu d'une grêle de pierres qu'il aurait quitté le village des Camoins.

Suivant M. Gubian, M. Roux n'aurait couru quelques dangers que parce qu'il s'obstinait à demeurer dans le village, lorsque sa présence y occasionnait du tumulte.

Ce témoin fait observer qu'il avait engagé M. Roux à partir, et que ce dernier était pourtant descendu trois fois de voiture, ce qui avait irrité le peuple.

M. Gubian affirme que c'est lui-même qui a envoyé chercher le prévenu Bayle pour qu'il l'aidât à protéger le départ de M. Roux.

On entend plusieurs autres témoins :

M. Ollivier, docteur, établi aux Camoins, croit avoir entendu le prévenu Chave crier : *Il faut qu'il en goûte*, en parlant des médicaments que M. Roux avait apportés avec lui.

Le témoin Tronc, sans désigner positivement Bayle, croit que c'est par un individu de sa taille qu'il a été assailli.

Zeni, autre témoin, reconnaît positivement Savin comme lui ayant porté un coup.

Quelques témoins à décharge attestent l'alibi de Chaumery.

M^e Fortoul et M^e de Chanterac ont présenté la défense des prévenus.

Les sieurs Chave et Chaumery ont été acquittés, et les sieurs Bayle et Savin condamnés chacun à un mois de prison.

CHRONIQUE.

On rapporte que plusieurs députés et pairs de France ont fait à M. Thiers quelques représentations sur le choix des hommes qu'il a chargés du soin d'exercer la censure des théâtres. Ce n'est pas là, disaient-ils, le moyen de faire supporter une institution déjà très mal famée par elle-même. Puis ils ajoutaient : « Ce qu'on peut dire de moins désavantageux sur le compte de vos nouveaux censeurs, c'est qu'ils sont tout-à-fait inconnus dans les lettres. » — Parbleu ! leur a répondu le ministre, ne connaissez-vous pas ce mot de M. de Sartines aux personnes qui se plaignaient de ce qu'on n'employait que des gens tarés dans son administration : *Trouvez-moi d'honnêtes gens pour faire ce métier, et je les nommerai de bon cœur.* Eh bien ! je vous dirai à mon tour : *Trouvez-moi des hommes de considération et de mérite pour mu-*

tiler les pièces des auteurs, et leur nomination ne se fera pas attendre.

LA FOURNÉE DES TRENTE PAIRS. — Parmi les nouveaux pairs dont le *Moniteur* vient de livrer la liste à la surprise générale, on remarque M. de Cambacérés, dont le caractère est sans doute fort honorable et dont le nom même a été illustré; mais on demande quel peut être son titre à la faveur qu'il vient d'obtenir; ce n'est pas sans doute sa candidature opposée à celle de M. Charles Dupin dans les dernières élections? c'est donc le membre du conseil-général du département de la Seine qu'on a voulu récompenser. Or, nous ouvrons la Charte et nous y lisons que les membres du conseil-général sont aptes à devenir pairs de France, mais la loi y met une condition; elle exige qu'ils aient été élus trois fois présidents, et l'on se demande si M. de Cambacérés a satisfait à cette condition, lui qui n'est membre du conseil-général que depuis sept à huit mois. Il y aurait donc violation flagrante de la Charte; une de plus, une de moins, peu importe à MM. de la doctrine; mais peut-être n'en sera-t-il pas de même de la France: nous l'espérons du moins. (*Impartial.*)

EXPLOITATION DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX.

Nous avons fait connaître tout ce qui tient à l'exploitation de la houille en France. Nous allons y joindre tout ce qui tient à l'exploitation des combustibles minéraux.

Lignite. — Il existe des exploitations de lignite dans quatorze départements, mais c'est seulement dans les Bouches-du-Rhône que cette industrie a acquis un grand développement, aussi donne-t-il les 3/5^{es} de la production actuelle de France. Après lui, suivant l'ordre de leur importance, viennent le Gard, Vacluse, Hérault, Bas-Rhin, Vosges.

Les lignites exploités dans la Provence servent à une foule d'usages; on les emploie pour le chauffage, dans les nombreuses fabriques de soude du pays, dans les distilleries, etc.

Le nombre des mines de lignites s'élève à 75, savoir :
Mines exploitées, 48
Mines non exploitées, 27

La quantité de lignite extrait en 1833 a été de 702,202 q. m. Le nombre d'ouvriers employés à cette exploitation a été de 760.

Anthracite. — Ce combustible n'est exploité que dans quatre départements, savoir: l'Isère, la Mayenne, la Sarthe, les Hautes-Alpes. Dans la Mayenne et dans la Sarthe les exploitations ne sont en activité que depuis un petit nombre d'années. Les produits en ont quadruplé de 1823 à 1833.

Il existe 32 mines dans les quatre départements que nous avons indiqués. Ce nombre se compose ainsi :
Mines exploitées, 24
Mines non-exploitées, 8

La quantité d'anthracite extrait en 1833 a été de 389,830 q. m. Le nombre d'ouvriers employés à l'exploitation est de 553.

Bitumes minéraux. — Les gîtes de bitumes minéraux exploités en France sont situés dans les départements de l'Ain, du Puy-de-Dôme et du Bas-Rhin. Cette industrie particulière à la France reçoit en ce moment un assez grand développement.

La principale destination du bitume bien épuré est le graissage des essieux et des machines: il est préférable pour cet usage à la graisse ordinaire. Incorporé à certaines matières terreuses convenablement pulvérisées, il forme un excellent mastic que l'on a mis en usage dans différentes places de guerre pour la construction des casemates et pour enduire les magasins. C'est ainsi qu'on s'en est servi à Vincennes, à Metz, à Strasbourg, à Phalsbourg et à Belfort. Le génie militaire prussien en a fait transporter jusqu'à Thorn. On l'emploie en Bavière, en Hollande, etc.

Les mines de bitumes sont au nombre de six, dont cinq ont été exploitées en 1833. Elles ont donné les produits suivants :

Pétrole ou bitume liquide, 1,060 q. m.
Mastic bitumineux, 3,277
Noir minéral, 4,500

Les ouvriers employés à l'exploitation sont au nombre de 182.

Tourbes. — Il existe des gîtes tourbeux en exploitation dans plus de quarante départements. Les marais tourbeux de Donges, près de l'embouchure de la Loire, sont exploités au moins depuis le 13^e siècle; ceux de la vallée de la Somme depuis le 16^e; ceux qui bordent les deux rivières de l'Essonne et de la Juine (Seine-et-Oise) depuis 1750.

L'emploi principal de la tourbe est le chauffage domestique. Elle a aussi une foule d'usages industriels: elle est éminemment propre au chauffage des chaudières, et par ce motif elle est fort employée pour le chauffage des machines à vapeur, dans les distilleries, les teintureries, les brasseries, etc.

On est parvenu dans les Landes à puddler la fonte avec ce combustible.

Les départements où l'exploitation de la tourbe a le plus d'importance sont le Pas-de-Calais et la Somme; ils produisent ensemble 550,000 st. de tourbe, dont la valeur dépasse 1,300,000 fr.

Après ces départements viennent, dans l'ordre de leur importance, la Loire-inférieure, l'Oise, Seine-et-Oise, Bas-Rhin, Vosges, Aisne, Nord.

On extrait annuellement des tourbières de France 1 million 200,000 st. de tourbe. Le nombre des ouvriers (hommes, femmes, enfans) qui se livrent chaque année à cette exploitation s'élève au moins à 40,000.

Voici le total des valeurs créées par l'exploitation des combustibles minéraux, c'est-à-dire la valeur de ces matières prises sur les lieux d'exploitation :

Houille, 15,009,741 fr.
Lignite, 557,849
Anthracite, 512,080
Bitumes, 175,646
Tourbe (approximativement), 3,000,000
19,225,316 fr.

— Statistique de l'Angleterre. — On trouve dans l'ouvrage de M. Ure, dont l'Académie des sciences a reçu un exemplaire dans la séance du 7, un tableau précieux sur l'état actuel des manufactures de la Grande-Bretagne où l'on travaille le coton, la laine, le lin et la soie. Nous croyons devoir offrir les résultats suivants :

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande comptaient en 1814 :
1,250 manufact. dans lesquelles on travaille le coton.
1,315 — — — — — la laine.
352 — — — — — le lin.

237	la soie.
Total, 3,154	
Ces 3,154 manufacturiers employaient :	
Ouvriers mâles.	Femelles.
Coton, 100,000	119,000
Laine, 31,000	28,000
Lin, 10,000	23,000
Soie, 10,000	21,000

Totaux, 151,000 191,000
Total général, 342,000 ouvriers des deux sexes.
Sur ce nombre total, 10,000 ouvriers avaient moins de 11 ans.
157,000 étaient âgés de 11 à 18 ans.

Les mêmes manufactures, moins celles de Leicestershire, du pays de Galles et du sud de l'Irlande, au nombre de 696, pour lesquelles le recensement n'a pas été fait, exigeaient une force motrice équivalente à celle de 65,800 chevaux. Cette force était engendrée par :

Machines à vapeur, 1,691
Roues hydrauliques, 1,327

Ce dernier, soit dit en passant, fait voir qu'en Angleterre, quand on peut mettre à profit des forces naturelles, on se garde bien de recourir à l'action dispendieuse de la vapeur.

En 1770, quand Arkwright commença à répandre ses procédés, le coton travaillé dans les manufactures de la Grande-Bretagne ne s'élevait pas, en poids et par an, à 4,000,000 de livres anglaises.

En 1834, on en a manufacturé 270,000,000 livres.

Canaux en Construction.

Nous allons présenter ci-dessous l'état des dépenses faites pour les canaux actuellement en construction, depuis l'origine des travaux jusqu'au 31 décembre 1834.

Canal du Bas-Rhin,	26,684,059 f.
» de la Somme,	10,767,839
» des Ardennes,	13,407,242
» de Bourgogne,	49,030,898
» de Nantes à Brest,	40,597,053
» d'Ille-et-Rance,	13,560,700
» du Blavet,	4,831,306
» d'Arles à Bouc,	11,000,056
» du Nivernois,	23,003,279
» du Berry,	16,856,746
» latéral de la Loire,	22,133,277
Navigation de l'Ille,	4,256,642
» de l'Oise,	4,819,717
Total,	240,957,327

La loi du 27 juin 1833 a ouvert un dernier crédit de 44 millions, sur lesquels il était dépensé, au 31 décembre 1834, la somme de 15,998,732 fr.; il restait donc à dépenser, en 1835 et années suivantes 28,001,268 fr.

Le système de navigation ci-dessus présente un développement de 2,467,000 mètres ou 617 lieues. La pente totale est de 2,493 mètres, qui est rachetée par 1,085 écluses. Sur les 617 lieues, il y en a 500 qui étaient entièrement livrées à la navigation à l'époque du 31 décembre 1834.

Parmi les canaux compris dans l'état ci-dessus, il en est qui sont commencés depuis plus de 50 ans; tel est celui de Bourgogne. On conçoit quelle perte résulte de cette lenteur dans les travaux, car il faut recommencer des constructions qui sont tombées en ruine depuis qu'on les a faites, et enfin on perd tous les intérêts des capitaux. Il ne fallait donc pas entreprendre en même temps un aussi grand nombre de lignes de canaux; mais puisqu'on l'a fait, on devait se hâter de terminer. Les 28 millions qui restaient au 1^{er} janvier de cette année seront bien loin de satisfaire à la dépense qui reste encore à faire, et le supplément à allouer ne nous paraît pas devoir être de moins de 40 millions. Il en résultera qu'en terme moyen, chaque lieue de canal aura coûté 500,000 fr. sans compter l'intérêt de l'argent. Or, comme les plus récents de ces canaux sont de 1820, que les autres sont de beaucoup antérieurs, on ne peut pas porter à moins d'un million le revient de la lieue.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Un correspondant de Saint-Petersbourg, 28 août, nous transmet les nouvelles suivantes :

Les affaires de Perse ne vont pas au gré du gouvernement qui se croit contrarié en secret par l'Angleterre, et dont les dispositions de ce côté ne sont pas encore proportionnées à ses vues. L'armée de Mohammed-Schah s'affaiblit au lieu d'augmenter, autant par les désertions que par les maladies, et les officiers russes qui lui ont été envoyés ne réussissent point dans leurs travaux d'organisation.

Le frère d'Abbas-Mirza est maître du Farsistan et du Kerman; un autre prince est à Hirabâd avec 3,000 cavaliers et des canons: le Kourzistan ne se soumet pas, plusieurs partis tiennent la campagne, et le nouveau roi va être obligé, suivant toute apparence, de se concentrer vers le nord pour s'appuyer à la mer Caspienne, afin d'être à portée des secours de la Russie.

L'ukase du 22 avril 1834 concernant l'église polonaise n'ayant été exécuté qu'en partie, un nouvel ukase a été signé, ayant pour but d'en parachever ce qu'on appelle l'organisation et réellement la ruine. L'empereur ne veut point du catholicisme polonais; mais il ne fera publier son nouvel ukase que quand l'occupation militaire sera complètement terminée. La date sera toujours du moment de la signature.

Les arriérés du département de la marine montent à trente millions de roubles papier en tout, sans y comprendre les marchés existants qu'il faut résilier avec des dédommagemens si les fonds n'arrivent pas.

Ce déficit serait bien plus considérable sans les matériaux de construction et grément fournis par les Turcs dans la mer Noire, et dont il s'agit de régler le compte maintenant. Si l'ancien liquidateur, Ahmed-Pacha, en est encore chargé ici, ce ne sera pas difficile; toujours est-il que les approvisionnements des Turcs sont entièrement épuisés.

Une police particulière a été formée pour Kalisch et pour tout le voyage de l'empereur, avec deux contre-polices militaire et civile. Je ne vois pas la nécessité de vous expliquer que les étrangers, leur relations, leurs correspondances, sont surveillés avec un soin excessif, et que ni fonctions, ni affaires de commerce, ni lettres de recommandation, ne peuvent soustraire les personnes voyageant dans une partie quelconque de l'empire aux pres-

criptions absurdes de Pakase du 20 octobre 1830. La police en question prend, deux fois en vingt-heures, l'ordre suprême.

Le recrutement nouveau, avec les additions, a déjà commencé dans la plupart des gouvernemens d'Europe, dans celui de Pleskoff, dans les Slobozes, et en Livonie; mais il ne peut aller bien vite.



L'étymologie du mot pirate n'est pas bien connue; cependant l'on croit généralement qu'il vient du mot grec, *pur* qui signifie feu, parce que les pirates ont coutume de brûler les habitations des îles où ils font des incursions. Quelle que soit l'origine de ce mot, il est certain que dans les temps fabuleux, ou héroïques, il servait à désigner un capitaine de vaisseau ou un guerrier, ainsi qu'on peut le voir dans Thucydide: Les Grecs, dit-il, ainsi que tous les habitans des îles, étaient des guerriers aventureux qui s'adonnaient à la piraterie sous le commandement de bons marins.

L'état de corsaire n'était pas alors une profession méprisée; c'était le chemin de la gloire. Presque tous les petits états maritimes se livraient à la piraterie; l'usage en était si général, que marchand, voyageur ou pirate, tout étranger était reçu partout avec une égale hospitalité. C'est ainsi que le sage Nestor, après avoir donné un festin somptueux à Télémaque et à Mentor, leur dit que le banquet étant terminé il était temps de s'informer du nom et de la profession de ses hôtes. « Êtes-vous, dit le vieux roi, des marchands ou de simples aventuriers, des corsaires errant au hasard sur les mers et vivant de dépouilles? » Jusqu'au temps de Tarquin, la piraterie fut regardée comme très honorable chez les Phocéens, et Jules César, en parlant des peuples de la Germanie, dit que leurs seigneurs les plus puissans étaient fiers d'être à la tête d'une troupe de brigands; Diodore de Sicile donne les mêmes détails sur les Lusitanicus, et Plutarque sur les Ibériens, dans sa vie de Marius.

La première expédition contre les pirates eut lieu environ treize cents ans avant l'ère chrétienne. Minos II, roi de Crète, équipa une flotte pour purger le Pont-Euxin des corsaires qui l'infestaient. Pendant cette campagne, il se rendit maître des Cyclades, et y envoya une colonie sous le commandement de ses fils. Vers cette époque, des Athéniens trop jeunes encore pour entrer dans les rangs de l'armée, organisèrent une milice dite des *Deripoles*, chargée de protéger les vaisseaux marchands contre les attaques des corsaires, ce qui atteste combien dès lors ils étaient redoutables.

Les guerres puniques, en étendant la navigation des Romains, leur apprirent à combattre sur mer. Environ 230 ans avant l'ère chrétienne, leur flotte victorieuse se rendit maîtresse de celle de la fière Teuta, reine d'Illyrie, qui couvrait les mers de ses pirates. Malgré cet échec, le nombre de ces brigands s'accrut encore par la ruine de Carthage et de Corinthe. Bientôt ils eurent des ports, des arsenaux et des fortifications dans les positions les plus avantageuses; des hommes entreprenans de toutes les nations, ainsi que d'autres distingués par leur rang et leur naissance se joignirent à eux; leurs flottes furent dirigées par d'habiles pilotes; leurs vaisseaux étaient décorés avec magnificence, ils eurent des voiles de pourpre, des avirons garnis d'argent, et le nombre de leurs galères, dans le port seul de Séleucie, s'élevait à plus de onze cents.

Maîtres de plusieurs centaines de villes maritimes, ils osèrent insulter les côtes de l'Italie, pénétrèrent jusque dans le port d'Ostie; et, après avoir livré aux flammes une flotte romaine, ils emmenèrent deux préteurs, ainsi que les licteurs qui leur servaient d'escorte.

Rome déchirée par les fureurs de Marius et de Sylla, ne put s'opposer aux progrès de cette multitude de filibustiers ciliens, qui ne tardèrent pas à se répandre dans la méditerranée et portèrent la terreur partout où ils approchèrent. Ce fut vers ce temps que croisant près de l'île de Pharmacuse, ils prirent Jules-César, qui revenait de la cour de Nicomède, roi de Bithynie. Pendant sa détention de trente-huit jours, César les mena fort mal, et les menaça d'un terrible châtement dès qu'il serait libre. Les forbans lui ayant demandé vingt talens pour sa rançon, il leur répondit qu'ils étaient mal informés de l'importance de leur prisonnier, qu'il leur en ferait donner cinquante, mais qu'il saurait bien les leur reprendre.

Les habitants de Milet ayant fourni la somme demandée pour sa rançon, il fut mis en liberté. Aussitôt Jules-César, dans cette ville même, équipa des vaisseaux, poursuivit et prit les forbans, et les conduisit à Pergame, où ils furent mis à mort, ainsi qu'il les en avait menacés.

Cependant ce châtement n'eut pas tout l'effet qu'on en attendait; de nouvelles bandes s'organisèrent et devinrent plus formidables que jamais; elle firent prisonniers des généraux romains dont la république se vit contrainte de payer la rançon.

Le préteur Marc-Antoine, fils de l'orateur et père du triumvir de ce nom, fut investi du commandement suprême sur toutes les mers de l'empire; mais il borna son expédition à l'attaque de l'armement de Crète, et vaincu, il consentit à conclure un traité tellement honteux qu'il fut appelé par dérision *creticus*; il en mourut de douleur.

L'empire des pirates ne tarda pas à s'étendre sur toute la mer de Toscane; Rome craignant que sa navigation ne fût entièrement interceptée, se décida à donner à Pompée des pouvoirs illimités pour la suppression d'un fléau si désastreux. Pompée leva une armée de 125,000 hommes, et rassembla tous les vaisseaux de l'empire au nombre de 500. Il en forma treize escadres, et après leur avoir assigné leurs stations respectives, il se plaça au centre, et dans l'espace de quarante jours, sans avoir perdu un seul homme, il chassa ces barbares des mers de Toscane, des côtes d'Afrique, de la Sardaigne, de la Corse et de la Sicile. Ces forbans s'étant retirés dans la Sicile, il les y poursuivit et les défait entièrement; vingt-quatre mille d'entre eux furent faits prisonniers, et les villes qu'ils avaient fortifiées furent déclarées soumises à la puissance romaine.

Pompée ne voulant pas faire périr un si grand nombre d'hommes, les envoya dans l'intérieur des terres. Ces victoires ramènèrent l'abondance dans Rome. Le prix des denrées baissa sensiblement; mais sous le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide, le jeune Pompée ayant été proscrit s'empara de plusieurs navires romains, se joignit à une bande de pirates qui venait de se former nouvellement, et inquiéta Rome, jusqu'au moment où Octave ayant réuni tous les vaisseaux dont il pouvait disposer, les mit sous le commandement du sage Agrippa qui parvint à détruire la flotte de son antagoniste.

Pendant plus d'un demi-siècle après cet événement, l'histoire ne fait mention d'aucune force navale employée par les Romains ni

par aucune autre nation. On peut en conclure que la piraterie était presque anéantie.

Quelques années plus tard, les Goths et les Vandales s'étant établis dans l'Ukraine, se rendirent redoutables par leur nombre, leur audace et leur cruauté. Les vaisseaux de ces barbares, dans la mer Noire, étaient faits de bois de charpente, sans la plus petite addition de fer; ils étaient en général d'une construction légère et couverts d'une espèce de toit. Dans ces huttes flottantes, les Goths s'abandonnaient à la merci d'une mer inconnue. Trois de ces expéditions réussirent, de nombreuses cités furent saccagées, toute la province de Bythinie fut couverte de ces maraudeurs; la Grèce et ses îles furent pillées, et Rome elle-même tremblait, lorsque des divisions éclatèrent parmi leurs chefs et déterminèrent leur retraite.

Mais ce repos ne fut pas long; ils recommencèrent leurs incursions et pillèrent la Thrace et la Grèce; l'empereur Claude marcha contre eux, les atteignit en Serbie, et remporta sur eux une victoire signalée. A l'exemple de Pompée, il transporta des corps entiers de captifs dans différentes contrées, afin que leur turbulence pût être plus facilement réprimée et leur travail mis à profit.

Une tribu de Francs, à qui l'on avait donné des terres dans le Pont, résolut de braver tous les dangers pour retourner dans son pays natal.

Ces aventuriers, s'étant emparés de quelques vaisseaux sur le Pont-Euxin, dirigèrent hardiment leur course à travers le Bosphore et l'Hellespont jusque dans la Méditerranée. Après avoir ravagé les côtes de l'Asie, de la Grèce et de l'Afrique, ils voguèrent entre les colonnes d'Hercule, entrèrent dans l'Atlantique, traversèrent la Manche et débarquèrent sur les côtes de la Hollande. De cette époque datent probablement les entreprises des rois marins du moyen-âge.

Vers l'an 450 de l'ère chrétienne, Genseric s'établit sur la côte septentrionale de l'Afrique, équipa une flotte formidable et exerça la piraterie. La conquête des peuples noirs de la zone torride ne tentait guère l'ambition de Genseric; il porta ses vues vers la mer et résolut de se créer une puissance navale invincible. Les forêts du mont Atlas lui fournissaient le bois, ses sujets étaient habiles dans l'art de la navigation et de la construction des vaisseaux; il réussit à leur inspirer le goût d'une vie militaire qui pût leur rendre accessibles toutes les contrées maritimes. Bientôt les flottes sorties de cette nouvelle Carthage s'emparèrent de l'empire de la Méditerranée.

Quoique ces barbares ne cherchassent que le pillage, sans les cruautés dont ils souillèrent leurs exploits, ils auraient acquis quelque gloire: non-seulement les provinces de Ligurie, d'Etrurie, de la Campanie, de Brutium et de Lucanie, furent le théâtre de leurs sanglantes rapines, mais les côtes de l'Espagne, de la Grèce, de l'Épire, de la Sicile et de la Sardaigne éprouvèrent le même sort.

Genseric, appelé au secours de l'impératrice Eudoxie, qu'on voulait forcer d'épouser le meurtrier de son époux, fit voile pour l'Italie, mit à l'ancre dans le port d'Ostie, et marcha sur Rome. Il ordonna à sa suite de ne point mettre le feu à la ville; mais il l'abandonna au pillage pendant l'espace de quatorze jours. Parmi le butin immense que ces forbaux emportèrent, étaient les vases sacrés des Juifs, la table d'or et le chandelier à sept branches que Titus avait fait transporter du temple de Jérusalem à Rome.

Les Saxons, peuple qu'on suppose descendre des Cimbres, en même temps pêcheurs et pirates, commencèrent vers ce temps leurs excursions sur les côtes de l'Océan d'Allemagne, des Gaules et de la Bretagne. Les femmes même ne craignirent pas de s'exposer aux dangers de la vie maritime. Synardus, roi goth, voulant contraindre sa fille Alwilda à donner sa main au prince Alf, fils de Sygarus, roi de Danemarck, cette princesse, pour se dérober à un hymen qu'elle redoutait, s'échappa furtivement de chez son père, et vêtue d'habits d'homme, elle s'embarqua sur un bâtiment dont tout l'équipage était composé de jeunes femmes. Après avoir parcouru les mers pendant six mois, et livré plusieurs combats dans lesquels elle remporta toujours la victoire, elle débarqua dans une île où elle trouva une compagnie de pirates occupés à rendre les derniers devoirs à leur chef. Ces barbares frappés de l'air de dignité et de résolution d'Alwilda la choisirent à l'unanimité pour leur commandant. Elle devint alors si formidable que le prince Alf fut envoyé avec un escadre pour la combattre; elle soutint d'abord ses attaques avec bonheur, mais dans une action sanglante qui eut lieu dans le golfe de Finlande, Alf aborda son bâtiment, tua une partie de l'équipage et désarma le capitaine, dans lequel il reconnut seulement alors les traits de sa fiancée. Ses prétentions se réveillèrent, et furent cette fois mieux écoutées. Cette belle princesse consentit en effet à se marier à bord, ce qui mit fin à la guerre.

Vers le commencement du neuvième siècle, les villes maritimes de la France furent ravagées par les pirates appelés Normands, ou hommes du Nord. Charlemagne, pour s'opposer à leur incursion, fortifia l'embouchure des rivières, et fit construire une flotte de 400 galères, dont quelques-unes avaient jusqu'à six rangs de rames.

Les barbares, intimidés par ces immenses préparatifs ainsi que par la mort de leur chef, Godefray, se retirèrent en Danemarck; mais peu d'années après, sous les faibles descendants de Charlemagne, ils revinrent et se répandirent dans les provinces de la France. Waifland, leur chef, prit ses quartiers d'hiver sur les bords de la Loire, ravagea les campagnes, saccagea les villes, massacra leurs habitants ou les emmena en esclavage.

Vers la fin du neuvième siècle, un des fils de Rogwala, nommé Hlorolf ou Rollon, ayant infesté les côtes de la Norvège, fut à la fin vaincu par Harold, roi de Danemarck. Il se réfugia dans l'île de Soderac, où il trouva beaucoup d'aventuriers mécontents. Il se mit à leur tête, et au lieu de tirer l'épée contre son souverain, il tourna ses armes contre les villes les plus opulentes du midi de l'Europe; puis se dirigeant vers la France, il demanda et obtint du roi Charles III, à titre de fief, la province de Normandie.

Ce prince lui donna pour épouse sa fille Giselle, et Rollon, pour répondre à tant de bienfaits, promit d'embrasser le christianisme et de mettre un terme aux dévastations des Normands.

A la fin du onzième siècle, Zachas, pirate sarrasin, équipa 40 brigantins et parcourut l'Archipel. Après s'être emparé de plusieurs îles et s'être fait reconnaître souverain de Smyrne, sa puissance devint telle que Soliman, sultan de Nicée, et fils du grand Soliman, rechercha son alliance et lui donna sa fille en mariage vers l'an 1093; mais dans le courant de l'année suivante, Soliman ayant été averti que son beau-père convoitait ses états, il le poignarda.

L'art de la navigation avait fait de grands progrès, et la piraterie, masquée sous le voile du commerce, se répandit parmi les peuples de Gènes et de Florence. Dans ces états, des aventuriers armaient des vaisseaux qu'ils louaient aux nations en guerre; ils ne s'engageaient, en général, que pour les expéditions dans lesquelles ils espéraient quelque butin.

A cette époque commencèrent les croisades, le plus grand événement du moyen-âge, et celui qui contribua le plus à anéantir la piraterie. Les bâtiments ne furent occupés qu'à transporter les innombrables pèlerins qui, de toutes parts, se rendaient en Palestine.

Au commencement du XVI^e siècle, pendant que le corsaire Aroudji, surnommé Barberousse, à la tête d'une bande de pirates, se rendait maître de la Méditerranée, des forbaux, connus sous le nom d'*Uscochi*, désolaient le golfe Adriatique. Ces derniers devinrent en peu de temps tellement redoutables, que le pape Paul III, de concert avec l'empereur Ferdinand, engagea l'archiduc d'Autriche à les prendre à sa solde. Ce prince, sentant de quel intérêt il était pour lui de s'attacher d'aussi intrépides guerriers, les nomma gardiens des frontières, leur assigna une paie militaire, et leur donna, en 1540, la ville de Segna pour demeure. Cette place, située sur les côtes de Quarnero, était presque inaccessible; mais sa position, au milieu de rochers et de précipices, la rendait d'une importance majeure.

Les mécontents de toutes les nations ne tardèrent pas à se rallier aux *Uscochi*; et Segna ne pouvant plus les contenir, ils s'emparèrent des villes et des châteaux de Maschenize, de Buizzo et de Brigne, étendirent leurs conquêtes vers la Dalmatie et sur plusieurs îles soumises au pouvoir de Venise. Le doge, Grimaldi, envoya contre eux une flotte commandée par Filippo-Pasquale, qui les pourchassa jusque dans leurs repaires; mais à peine les forces vénitienes se furent retirées, qu'ils recommencèrent leurs déprédations. Ils traversèrent le territoire de Raguse, et tombant à l'improviste sur les Turcs établis à Trébigne, ils s'emparèrent de leur camp et revenaient chargés d'un immense butin, lorsqu'ils furent attaqués par douze bâtiments vénitienes. Cette action sanglante se termina par la défaite des *Uscochi*, qui perdirent deux bateaux et soixante hommes.

Les veuves de ceux qui avaient péri réclamèrent hautement une vengeance éclatante, et les forbaux ayant aperçu la galère de l'amiral de la république qui croisait sur les côtes de Quarnero, l'attaquèrent avec tant d'impétuosité que les Vénitienes étonnés, après une courte résistance, amenèrent leur pavillon. Ils ne savaient pas que leurs vainqueurs étaient plus avides de vengeance que de butin.

Le brave Venieri, petit-fils de l'amiral et du doge de ce nom, qui commandait le bâtiment, fut égorgé ainsi que tous les officiers et passagers au nombre de quarante; les femmes furent outragées, un horrible festin eut lieu, dans lequel les pirates trempèrent leur pain dans le sang de Venieri et dévorèrent son cœur.

Le sénat justement indigné demanda une satisfaction aux chefs établis à Segna; mais elle leur fut refusée, ainsi que la restitution de la galère et des fusils en cuivre qu'elle contenait: la tête seule de Venieri fut envoyée dans une boîte avec une simple lettre de condoléance sur l'événement. L'établissement des *Uscochi* fut enfin détruit, en 1618, par suite des efforts combinés de Venise et de l'archiduc d'Autriche.

Dès lors la piraterie fut reléguée dans les états barbaresques qui avaient été fondés dans le 16^e siècle par Barberousse et son frère Kair-Eddyn. Ces forbaux qui s'étaient rendus redoutables par leur valeur et leur cruauté, aspiraient à jouer un rôle plus relevé que celui de pirates errans. Ils projetèrent de fonder un établissement sur l'une des côtes du nord de l'Afrique, où ils déposaient d'ordinaire leur butin.

Les Algériens, attaqués par les Espagnols, invoquèrent l'appui de l'invincible Barberousse. L'ambitieux corsaire s'empressa de céder à cette invitation. Il les délivra de leurs ennemis, et usurpa la souveraineté du pays sous le titre de dey; pour mieux assurer sa puissance, il consentit à devenir tributaire de la porte Ottomane. Depuis ce temps Alger était devenu un repaire de pirates, et le fléau des peuples qui naviguaient dans la Méditerranée.

En 1541, Charles Quint essaya inutilement de soumettre cette ville, et l'Europe supporta long-temps cette honteuse tyrannie avec une patience et une indifférence dont il est difficile de se rendre compte. Cependant ce projet tenta la noble ambition de Louis XIV, et s'il ne put entièrement subjugué ces barbares, sa flotte, sous les ordres du célèbre Duquesne, en tira du moins une vengeance éclatante; le 26 et le 27 juin 1683, Alger fut écrasé et s'abîma dans les flammes.

A peine cette guerre était-elle terminée, que les Algériens provoquèrent de nouveau la colère des puissances chrétiennes, et prouvèrent qu'il ne pouvait y avoir avec eux ni paix, ni trêve. L'Angleterre envoya en 1816 une puissante flotte, commandée par lord Exmouth, qui bombardait la ville et la força de conclure un traité onéreux. Mais les fortifications d'Alger furent bientôt reconstruites, et la marine d'Omar-pacha reparut plus redoutable que jamais.

Il était réservé à la France de purger définitivement les mers de ces forbaux; l'expédition de 1830, et la conquête d'Alger en rétablissant la libre navigation de la Méditerranée, ont délivré l'humanité d'un fléau dont l'existence était la honte des nations civilisées. (United-Service Journal.)

ANNONCES DIVERSES.

(1319) VENTE AUX ENCHÈRES,
Rue Ste-Marie-des-Terreaux, n° 7, au 1^{er}.

Le lundi vingt-un septembre courant, à l'heure de dix du matin, au domicile ci-dessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de divers meubles meublans, batterie de cuisine, etc. etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication.

(1308 3) MONTAGNES FRANÇAISES.
Rue Charlemagne, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, faubourg de Lyon.

Aujourd'hui mardi quinze septembre mil huit cent trente-cinq, et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le local sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la continuation de la vente aux enchères et en détail, de tout le matériel, constructions en bois et maçonnerie, pompes, vieux fers, charpente, palissades, arbres et arbustes de diverses espèces, la plupart susceptibles d'être transplantés; et autres objets composant le susdit établissement.

NOTA. Les arbres devront être arrachés et non coupés, le terrain nivelé, par les acquéreurs de chaque lot, et le tout enlevé avant le vingt-deux novembre prochain.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

(1309 2) A CÉDER de suite. — Un fonds de coutelier à Vaise. On remettrait les marchandises et la subrogation au bail des appartemens.

S'adresser à M. Chazal, notaire à Lyon, rue Lafond.

(1322) A VENDRE. — Quatre diligences presque neuves à 16 places, en activité de service. Une cinquième à 9 places,

deux banquettes dont une d'impériale et l'autre pour le conducteur, six places de berline, trois places de coupé avec talon, les roues graissées à l'huile.

Chez Dangain, charron, rue de Pavie, n° 2, à Lyon.

(1321) A VENDRE OU A LOUER. — Une brasserie tout agencée, située cours de Perrache. S'adresser chez M. Savonnet, Grande Rue à la Guillotière.

(1226 12) CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 1^{er} septembre 1835, l'étude de M^e Biféri, avoué rue du Bœuf, n° 6, sera établie rue St-Etienne, n° 6, à l'angle de la rue St-Jean, près l'église.

La seule Préparation de Salsepareille qui a été examinée, approuvée et autorisée par autant de Facultés de Médecine et des Universités les plus distinguées de l'Europe, et dernièrement par celles de Pavie, Turin et Gènes, et par l'I. R. gouverneur de Milan.

DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

EN FORME DE PILULES,

DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

A Paris, chez M. MOUSSU, place Vendôme, n° 2.

Cet extrait, composé de bois sudorifiques réunis à l'essence de différentes plantes médicinales de l'Europe, forme le remède le plus efficace contre toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, tels que les dartres, les rougeurs de la peau, les démangeaisons, les boutons, les éruptions et les douleurs rhumatismales. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui craignent d'avoir recours en toute confiance à ce remède, qui purifie et adoucit le sang et rétablit la santé.

Se vend par boîte de 3 fr. et 10 fr.

A Lyon, à la maison des bains, n. 31, quai St-Antoine; chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Roanne, chez Mercier. Saint-Etienne, chez Couturier; à Macon, chez Lacroix, à Dijon, chez Boisseau; à Besançon, chez Achintre, tous pharmaciens.

Des dépôts se trouvent dans les villes principales de France, d'Angleterre et de l'Italie. (747 22)

RHUMES

Le Sirop pectoral de mou-de-veau, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens, maux de gorge, en un mot, toutes les irritations de la poitrine.

Il se vend avec une instruction à la pharmacie de QUET rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (600 7)

LIBRAIRIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

TOME 59^e, LETTRES B ET C.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE

ANCIENNE ET MODERNE,

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF.

Tome 59^e sur papier carré fin, 8 f.; grand-raisin, 12 f.; vélin, 24 f.

On peut joindre à chaque volume un cahier de 15 ou 20 portraits au trait, dont le prix est de 3 f. pour le papier ordinaire, 4 f. pour le grand-raisin, et 6 f. pour le vélin.

Chez L. G. Michaud, libraire-éditeur, rue Richelieu, n° 67, à Paris. (1320)

BOURSE DE LYON du 17 septembre 1835.

Cinq pour cent, au comptant, »	fin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »	fin courant, 79 60 70 75
	fin prochain, 79 95

BOURSE DE PARIS du 16 septembre.

La certitude que le mouvement révolutionnaire d'Espagne se régularise en se propageant, le refus d'intervention directe que l'on regarde comme positif, et la hausse de Londres ont contribué à la bonne tenue des fonds français. Les affaires ont été assez animées.

Cinq pour cent, — fin courant,	107f 50 107f 50 107f 50 107f 50
Quatre pour cent, — fin courant,	107f 50 107f 60 107f 50 107f 55
Trois pour cent, — fin courant,	97f 80 80f 5 80f 15 80f 15
Rentes de Naples, — fin courant,	98f 10 98f 10 98f 10 98f 10
Rentes perpétuel, Emprunt cortès, Act. de la banque, Quatre canaux, Caisse hypothec., Emprunt d'Haiti,	30 3/8 30 2062 50 1225 675 345



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans;